



Mise à jour : mars 2017

1. MESURES PRÉALABLES

- **Disposer d'un système d'alarme fonctionnel et efficace.**
- **Désigner un coordonnateur des opérations d'urgence (COU) :** Son rôle consistera à seconder le 1er dirigeant du camp en coordonnant la mise à exécution de divers protocoles.
- **Identifier un point de rassemblement :** lieu précis (souvent le stationnement principal du site) où tous les occupants du camp devront se rendre au déclenchement de l'alarme générale. Le faire connaître au personnel lors de formations et de simulations.
- **Identifier un refuge :** bâtiment ou site situé à distance accessible et sécuritaire suffisamment grand pour accueillir tous les occupants du camp. Contacter le gestionnaire de cet établissement pour obtenir l'autorisation (idéalement écrite) d'utiliser ce site comme refuge en tout temps.
- **Si nécessaire, prévoir un moyen de transport** (transporteur scolaire, autocar, etc.) et contacter un fournisseur pour convenir avec lui d'une entente, énonçant sa disponibilité et les modalités de recours à ses services dans l'éventualité d'une évacuation complète du camp.
- **Disposer d'une trousse de contrôle** incluant les listes des groupes de participants et des employés pour la prise des présences, ainsi que des fiches d'inspection des bâtiments et des emplacements extérieurs du camp. (champ de tir à l'arc, terrain de soccer, piste d'hébertisme, sites de feu de camp, etc.) Ces fiches seront distribuées aux employés qui procéderont au ratissage du camp pendant que les occupants se rassemblent.
- **En début de saison, constituer une équipe de recherche** composée de membres du personnel non affectés à l'encadrement direct des participants, dont le mandat consistera à inspecter les lieux lors du déclenchement du présent protocole.
- **Former le personnel**, notamment par des exercices de simulation réguliers qui mettent en scène des figurants. Faire suivre ces exercices d'un échange avec les participants.

2. SÉQUENCE D'INTERVENTION

ANIMATEURS ET AUTRES EMPLOYÉS	COORDONNATEUR DES OPÉRATIONS D'URGENCE (COU)	1ER DIRIGEANT DU CAMP (OU SON REPRÉSENTANT DÉSIGNÉ)
<p>1. Au déclenchement de l'alarme, se rendre calmement au point de rassemblement. Les participants restent avec les animateurs de leur groupe.</p>	<p>1. Déclencher l'alarme.</p>	<p>1. Après évaluation de la situation, mobiliser le coordonnateur des opérations d'urgence (COU).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si ce n'est pas déjà fait et la situation le demande aviser le RSS et/ou appeler le 911.
	<p>2. Récupérer la trousse de contrôle et se rendre au point de rassemblement.</p>	<p>2. Superviser la procédure de rassemblement et assister le COU au besoin.</p>
	<p>3. Mobiliser l'équipe de recherche et lui confier le mandat de procéder à l'inspection des bâtiments et plateaux d'activités pour s'assurer que personne ne s'y trouve.</p>	
<p>2. <u>Animateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que son groupe est complet • Signaler son arrivée au COU et confirmer que tous les membres de son groupe sont présents. <p><u>Autres employés</u> :</p>	<p>4. Accueillir les groupes de participants et les employés au fur et mesure qu'ils se présentent et noter les présences.</p> <p>S'il y a lieu, demander aux animateurs de s'assurer à nouveau que leurs groupes sont bien complets.</p>	

ANIMATEURS ET AUTRES EMPLOYÉS	COORDONNATEUR DES OPÉRATIONS D'URGENCE (COU)	1ER DIRIGEANT DU CAMP (OU SON REPRÉSENTANT DÉSIGNÉ)
<ul style="list-style-type: none"> Se présenter à son supérieur, qui confirmera les présences au COU. 		
3. S'installer avec son groupe à l'endroit désigné en attendant les consignes du COU.	5. Récupérer les fiches d'inspection au retour des membres de l'équipe de recherche et prendre note des résultats.	
	6. Faire le bilan complet des présences.	
	<p><u>Retour à la normale et fin de l'alerte</u></p> <p>7. Effectuer une brève rétroaction avec les occupants du site, puis annoncer la fin du rassemblement et le retour aux activités normales.</p>	
	<p><u>Situation en voie d'être maîtrisée</u></p> <p>8. Garder les occupants rassemblés aussi longtemps que nécessaire, en demandant aux animateurs de contrôler leur groupe pour maintenir le bon ordre du rassemblement.</p>	
	<p><u>Absence d'une ou de plusieurs personnes</u></p> <p>9. Mettre à exécution le <i>Protocole de recherche d'une personne manquante - Code jaune</i>.</p>	

ANIMATEURS ET AUTRES EMPLOYÉS	COORDONNATEUR DES OPÉRATIONS D'URGENCE (COU)	1ER DIRIGEANT DU CAMP (OU SON REPRÉSENTANT DÉSIGNÉ)
	<p>Garder les occupants rassemblés aussi longtemps que nécessaire, et s'assurer, que tout se passe en ordre et calmement.</p>	
	<p><u>Problème grave exigeant évacuation</u></p> <p>10. Mettre à exécution le <i>Protocole d'évacuation générale du site</i>.</p>	<p>4. Mettre à exécution le <i>Protocole de collecte et d'analyse de l'information</i>.</p>
		<p>5. Au besoin, mettre à exécution le <i>Protocole de gestion de crise</i>.</p>
		<p>6. Mettre à exécution le <i>Protocole de débriefage</i>.</p>